



# communiqué de presse

PARIS,  
LE 22 JUIN 2021

CONTACT  
Caroline Borel  
T. 33 (0)1 55 55 61 63  
caroline.borel@hceres.fr

## Évolution de l'évaluation : le Hcéres engage une concertation inédite avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa campagne d'évaluation 2022-2023 (vague C), le Hcéres transforme sa méthodologie. Le 15 juin, l'institution a convié l'ensemble des parties prenantes de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>1</sup> afin que toutes puissent s'exprimer sur les évolutions lancées. Première étape de discussions bilatérales à venir.

Lors de cette journée de réflexion, ont été abordées l'élaboration des prochains référentiels et processus d'évaluation qui s'appliqueront à la vague C, ainsi que l'attention à porter par l'évaluation aux questions d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Parmi les évolutions présentées par le Hcéres figurent notamment :

- pour les établissements, la construction d'un référentiel d'évaluation unique, simple et riche, en mesure de s'adapter à la singularité de chaque établissement par le recueil de leurs attentes en amont de leur évaluation ;
- pour les entités de recherche, la mise en œuvre du concept de panel d'experts. Un comité scientifique externe pourrait constituer une vingtaine de ces panels, dans les trois grands domaines disciplinaires (sciences et techniques, SHS et sciences de la vie), pour une durée de trois ans. Des experts institutionnels ou extérieurs pourraient venir compléter ces comités au besoin. Avantage de la démarche : produire une évaluation plus cohérente et plus homogène et permettre une approche transversale d'un secteur disciplinaire.
- pour les formations, la redéfinition de la granularité de l'évaluation pour les trois cycles Licence-Master-Doctorat dans le cadre d'une évaluation réellement intégrée permettant d'apprécier la politique de formation de l'établissement.

Dans un dialogue nourri, les participants ont exprimé leurs attentes au regard des évolutions présentées et pour lesquelles le Hcéres devra préciser et traduire dans ses processus la manière d'en tenir compte. « *Les messages ont été entendus* », a conclu Thierry Coulhon à l'issue de la rencontre. Le président du Hcéres a par ailleurs rappelé « *la nécessité pour notre communauté d'interagir et dialoguer avec le reste de la société, en particulier avec les étudiants et les interlocuteurs internationaux* ».

Le processus de consultation se poursuivra dans les mois à venir pour aboutir à une présentation des référentiels relatifs à la vague C au Collège du Hcéres, le 25 octobre prochain, puis aux établissements concernés par cette campagne d'évaluation.

POUR EN SAVOIR PLUS...

- [Consulter le support de présentation de la journée](https://www.hceres.fr/support-concertation-2021)  
<https://www.hceres.fr/support-concertation-2021>

### LE HcéRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante (AAI) française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il deviendra une autorité publique indépendante (API) au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>1</sup> ANR, AMCSTI, AUREF, Campus France, CEA, CDEFI, CDEFM, Cirad, CNRS, CP – CNU, CPU, CTI, MESRI – DGESIP, MESRI – DGRI, Ifremer, Inrae, Inria, Inserm, IRD, SGPI, Udice